

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 4 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	10

L'an deux mille vingt-six
le quatre mars

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine -Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme RODRIGUEZ Noémie

Date de convocation : 27 février 2026

VU les articles L 2111-1 et L 2111-2 du code général de la propriété des personnes publiques définissant les biens du domaine public comme étant ceux qui appartiennent à une personne publique et sont, soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public, et dans ce cas aménagés pour l'exécution des missions du service public en question,
VU l'article L 1311-1 du code général des collectivités territoriales posant le principe d'inaliénabilité des propriétés appartenant au domaine public,

CONSIDERANT que pour céder un bien de son domaine public, la commune doit préalablement déclasser le bien afin de l'incorporer dans son domaine privé,

CONSIDERANT que la rue des isards nécessite un découpage foncier plus cohérent,

CONSIDERANT que sur la rue des isards plusieurs parties représentant 167 m2 (voir plan joint) ne sont plus affectées à l'usage du public ou à un service public,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prononcer formellement sa désaffectation et son déclassement du domaine public,

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

CONSTATE la désaffectation sur la rue des isards de plusieurs parties représentant 167 m2 (voir plan joint),

DECIDE du déclassement sur la rue des isards de plusieurs parties représentant 167 m2 (voir plan joint),

2026/004

Extrait du registre

AUTORISE M. le Maire à céder ultérieurement ce bien devenu, après cette procédure, privé conformément à l'avis du service des domaines,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre-BLANQUE



2026/004

